

**École de la Colline
Assemblée générale**

Procès-verbal du 10 septembre 2026

1. Ouverture de l'assemblée, signature de la feuille de présence et mot de bienvenue de la direction.

Ouverture d'assemblée à 19h09.

Madame Houle salue les membres et parents présents et parle de la composition actuelle de l'école. Elle présente brièvement les membres du personnel et dresse un portrait de la clientèle actuelle ainsi que des projets à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Benjamin Desrosiers et appuyée par Karine Sigouin.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de 2025-2026

Le procès-verbal de 2025-2026 est lu et adopté.

Proposé par Mélissa Mineault et secondé par Valérie Lagrois.

4. Nomination de la présidence d'assemblée

Le rôle de la présidence d'assemblée est d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du CÉ (procédurier fourni par l'école).

J'accepterais une proposition d'un ou d'une présidente d'assemblée.

Mélanie Houle est proposée par Véronique Gaudet et appuyée à l'unanimité.

Je demande le vote. Mme Houle présidera l'assemblée d'aujourd'hui.

5. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Le rôle du secrétaire sera d'afficher le nom des mises en candidature, d'assurer le bon fonctionnement du dénombrement des votes. Cette personne transmettra, par écrit, les résultats du vote au président ou à la présidente d'assemblée. Elle se chargera de détruire les bulletins de vote.

Véronique Gaudet est proposée par Mme Houle et appuyée par Mélanie Déziel-Proulx.

6. Mot de la présidence du CÉ

La présidente n'étant plus dans notre établissement aucune prise de parole.

II. Comité de parents du CSSD

Madame Houle informe les personnes présentes du rôle du représentant au comité de parents. Le Comité de parents du Centre de services scolaire est composé de représentants des conseils d'établissement des différentes écoles. Son rôle est de faire entendre la voix des parents auprès du Centre de services scolaire et de formuler des avis sur les sujets qui concernent la réussite, le bien-être et les services offerts aux élèves.

En tant que parent représentant, vous pouvez :

- Porter les préoccupations et les besoins des parents de notre école;
- Participer à des échanges sur les enjeux éducatifs du Centre de services scolaire;
- Contribuer à l'amélioration des services offerts aux élèves et aux familles;
- Faire le lien entre notre école et les autres écoles du territoire.

En bref : le Comité de parents est une instance qui permet aux parents de participer aux décisions et aux réflexions qui touchent l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire, dans le meilleur intérêt des élèves.

À la suite de l'élection, Benjamin Desrosiers est nommé représentant et Roxanne Levac-Rivest est nommée substitut.

12. Formation de l'organisme de participation des parents (OPP)

L'Organisme de Participation de Parents regroupe exclusivement des parents qui ont à cœur la réussite des élèves et qui veulent collaborer à la vie de l'école. Les parents membres d'un OPP s'impliquent dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités.

À l'école, ce travail se fait en étroite collaboration avec les parents, le personnel enseignant et les membres du CÉ.

Je demande le vote pour la poursuite du mandat de l'OPP.

✓ Pour (unanimité)

_____ Contre

_____ Abstention

13. Mot de la direction

Remerciement et félicitations aux nouveaux membres. Mme Houle invite les parents qui ont été élus à rester quelques minutes.

13. Période de questions

Aucune question

14. Levée de l'assemblée

Nous tenons à vous remercier de votre présence et soyez assurés que la direction, le CÉ et les membres de l'OPP travaillent ensemble afin d'offrir à nos jeunes une qualité de vie dans leur école et d'assurer une réussite scolaire à la hauteur de leurs rêves.

Lever de la séance à 19h46.

Proposée par Marie-Audray Morin et approuvée par Maude Fortin.